

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 11 2015

Le neuf novembre deux mil quinze à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice.

M. Claude BOLZER a quitté la séance à 21h45 et a donné procuration à M. Jean-Louis CARADEC.

Mme Céline QUINQUIS a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 12 - Procuration : 0 - votants : 12
A partir de 21h45 : présents : 11 – procuration : 1- votants : 12

1. AFFAIRES SCOLAIRES :

Achat d'un copieur pour l'école :

Mme Véronique VANET présente le tableau comparatif des offres des fournisseurs sollicités :

	COPY CONCEPT - ACHAT machine reconditionnée	COPY CONCEPT - ACHAT machine reconditionnée	OMR – ACHAT machine reconditionnée	COPY CONCEPT - ACHAT machine de démonstration	SADA – ACHAT machine neuve
Marque	OLIVETTI D copia 253 MF (3 ans)	CANON IR C 2380 I (3 ans)	SHARP MXM 283 N	SAMSUNG SCX 8240 NA (compteur 10000 copies)	RICOH MP 2554
Prix copieur	1000 € HT 1200 € TTC	1500 € HT 1800 € TTC	1500 € HT 1800 € TTC	2000 € HT 2400 € TTC	2200 € HT 2640 € TTC
Coût copie Noir et blanc	0,0078 (23,40 € TTC 3000 copies)	0,0078 (23,40 € TTC 3000 copies)	forfait dû trimestriel 3000 copies : 0,0060 Soit 18 € TTC	coût copie unique 0,00468 (14,04 € TTC 3000 copies)	coût copie unique 0,0082 (24,60 € TTC 3000 copies)
Livraison et mise en configuratio n	gratuite	gratuite	livraison : 175 € HT 209,30 € TTC installation : 165 € HT 198 € TTC ==> total : 407,30 € TTC	gratuite	livraison offerte (90€) installation : 150 € HT ==> soit 180 € TTC
Abonnement technique*	annuel 50 € HT 60 € TTC ==> 5 € TTC / mois	annuel 50 € HT 60 € TTC ==> 5 € TTC / mois	trimestriel 84 € HT 101 € TTC ==> 33,66 € TTC / mois	annuel 50 € HT 60 € TTC ==> 5 € TTC / mois	mensuel 15 € HT == > 18 € TTC / mois avec visite préventive annuelle

Formation	formation comprise	formation comprise	forfait i-connect 24 € TTC / mois Option formation 10,80 € TTC / trimestre	formation comprise	formation comprise
Délai de maintenance	non prévisible	non prévisible	non prévisible	non prévisible	dans les 24h par un technicien de l'entreprise

*Recharges, déplacements, entretien / pendant la durée du contrat de maintenance

Coût actuel copie :

Copieur Samsung mairie : 0,010 € TTC (soit 30 € TTC 3000 copies)

Copieur Canon école : 0,0096 € TTC (soit 28,8 € TTC 3000 copies)

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

A L'UNANIMITÉ

**Retient le devis proposé par SADA pour un copieur RICOH MP 2554
d'un montant de 2 200€ HT, une mise en route sur site de 150€ HT,
un abonnement technique mensuel de 15€ HT.**

2. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

2.1. Rapport d'activités 2014 de la CCHPB :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Ce rapport a été remis aux élus.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

**par 11 VOIX POUR, 1 ABSTENTION
vote le rapport d'activités 2014 de la CCHPB.**

2.2. Avis du conseil municipal sur le schéma de mutualisation à la CCHPB :

Monsieur le Maire présente les différents points du schéma de mutualisation : groupements de commande, assistance technique voirie/urbanisme, mise en commun de matériel (podium mobile), mutualisation de création de sites internet, opérations de promotions touristiques, mise à disposition de salles de réunion, commande publique, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, prise en charge de la voirie communale par la CCHPB, sécurité incendie, traitement des déchets, lecture publique, calendrier des animations, enfance et jeunesse, circuits courts dans la restauration collective,

Ces différentes propositions soulèvent des interrogations quant à une éventuelle harmonisation fiscale, la répartition des investissements communautaires par commune depuis 10 ans, d'éventuels coûts à répartir. Et propose aux conseillers de l'adopter

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

**par 9 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS
adopte le schéma de mutualisation à la CCHPB.**

3. TRAITÉ TAFTA : proposition de vote d'une motion :

REPORTÉ

4. CONVENTION POUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE :

Mme Isabelle TANGUY, Adjointe au Maire présente le projet de convention proposé par la Commune de Peumerit et informe le Conseil que ces itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés.

En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution.

Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

**Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITÉ :**

- AUTORISE le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;
- AUTORISE le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département et la promotion touristique de tracés ;
- DEMANDE l'inscription au PDIPR des itinéraires présentés en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;
- S'ENGAGE à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Compte rendu publié dans la presse le 11 novembre 2015 et affiché le 18 novembre 2015.

Le Maire

Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC